



DIVORCE : Calcul de la recompense

Par **jollyjumper**, le **28/08/2014** à **19:07**

bonjourrrn
en procedure de divorce, puis je pretendre a recompense dans ma situation :
vie commune en 2004
2006 naissance
achat d un terrain par monsieur et mise en place d un pret pour une construction
mariage en 2009
depuis 2006 je regle toutes les charges (impots edf assurance eau etc..ainsi que l alimentation)
Monsieur a juste son pret immobilier a charge preleve sur son compte, les charges etant prelevees sur le mien
A ce jour la maison a une valeur qui a double
nous travaillons tous les deux
Sachant que sans ma presence financiere il n aurait pu acquerir ce bien vu que je prenais toutes les charges a mon comptern
je n ose pas penser qu a ce jour il ait pu se constituer un capital immobilier et que de mon coté je reste sans rien...[smile7]
qu en pensez vous?
merci de vos interventions

Par **vanicorail**, le **28/08/2014** à **21:20**

Bonsoirrrn
Vous êtes marié sous quel régime ?